

CDC Argentan Intercom

Réalisation de fouilles archéologiques préventives
Place du Docteur Couinaud à Argentan (61200)

PROCEDURE ADAPTEE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : CDC Argentan Intercom. Correspondant : Monsieur Laurent BEAUVAIS, Maison des Entreprises et des Territoires - 12 route de Sées - BP 90220 61205 Argentan cedex - Tél. : 0233122525, Fax : 0233122526, Courriel : juridique@argentan-intercom.fr.

Adresse Internet du pouvoir adjudicateur : <https://www.argentan-intercom.fr/>

Adresse Internet du profil d'acheteur : <https://demat.centraledesmarches.com/7047169>.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : Non.

Type d'organisme : Groupement de collectivités.

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques.

Objet du marché : Réalisation de fouilles archéologiques préventives Place du Docteur Couinaud à Argentan (61200) .

Type de marché : Travaux.

Type de prestations : Exécution.

Site ou lieu d'exécution principal : Place du Docteur Couinaud 61200 Argentan .

Code NUTS : FRD13

L'avis implique un marché public.

Autres informations : L'adresse de téléchargement du DCE au sein du profil acheteur est <http://www.centraledesmarches.com/>

Il est rappelé que pour toute consultation lancée après le 01/10/2018, tous les échanges entre les candidats et le pouvoir adjudicateur doivent être effectués par voie électronique. L'intégralité de la présente annonce est publiée sur le site www.centraledesmarches.com et au BOAMP.

Caractéristiques principales :

Fouilles archéologiques préventives dans le cadre du projet de requalification des abords de la mairie et du Pôle de Santé. Un diag a montré la présence de vestiges (ancien cimetière dont l'origine pourrait remonter à une période antérieure au couvent XIIIe s) qui font l'objet d'une prescription de fouilles par la DRAC. Les enjeux définis par le SRA sont indiqués dans le cahier des charges scientifique annexé à l'arrêté préfectoral. La poursuite du projet d'aménagement exige que ces fouilles soient réalisées en parallèle. Il est impératif que la prestation in situ ait lieu entre le 15/07/19 et le 31/08/19. Les délais d'interventions et la période de fouille sont à respecter car ces travaux sont urgents et impératifs pour le déroulement du projet de requalification. Le site à fouiller concerne l'emprise des fosses d'arbres (190m² sur profondeur 1,20m). MAPA selon les articles L2123-1, R2123-1 à R2123-7 du code de la commande publique et selon dispositions du CCAG Travaux. Conformément aux articles L2113-10, L2113-11 et R2113-2 du code de la commande publique, pas d'allotissement. Par principe les marchés sont allotés sauf si leur objet ne permet pas l'identification de prestations distinctes. L'acheteur peut décider de ne pas allouer un marché si l'allotissement est de nature à restreindre la concurrence ou risque de rendre techniquement difficile ou financièrement plus coûteuse l'exécution. En l'espèce les fouilles permettront d'apporter une cohérence globale de projet et en terme de méthodologie ainsi qu'une mutualisation des coûts. Le marché commencera à compter de la date de l'AR de la notification qui fera office d'OS. Les délais d'exécution comprennent la période de préparation et la période d'exécution, ils sont laissés à l'initiative du candidat et seront précisés à l'AE. Cependant il est précisé que la durée max d'exécution du marché est de 25,5 mois à compter de sa notif. La phase terrain aura une durée max de 20j ouvrés entre le 15/07/19 et le 31/08/19.

Refus des variantes.

Nature et étendue :

La nature, la quantité et la description des travaux et des prestations et leurs spécifications techniques sont donnés dans le CCTP et ses annexes.

Options, description concernant les achats complémentaires :

Variante: Les candidats n'ont pas à apporter de complément au cahier des clauses techniques particulières, ils devront s'y conformer scrupuleusement et fournir impérativement une proposition de base conforme à ses spécifications, y compris toutes suggestions relatives aux règles de l'Art. En effet, les variantes ne sont pas autorisées conformément aux dispositions de l'article R2151-8 du code de la commande publique, ainsi les candidats sont tenus de répondre à la solution de base conforme aux documents de la consultation. Options: Sans objet. Travaux/prestations non prévus, Exécutions supplémentaires, Modifications du marché, Avenants: Des modifications du marché peuvent intervenir conformément aux dispositions prévues aux articles L2194-1, L2194-2 et R2194-1 à R2194-10 du code de la commande publique. Notamment, la poursuite de l'exécution des prestations en cas de dépassement de la masse initiale est subordonnée à la conclusion d'un avenant. Le marché est constitué d'une tranche ferme mais, le cas échéant, en cas de découverte d'inhumations particulières et conformément à l'article 12.4 du CCAP, les travaux et prestations complémentaires en découlant pourront notamment faire l'objet d'une modification du marché (appelée "tranche optionnelle" dans le cahier des charges scientifique de la fouille archéologique préventive) dans les conditions fixées aux articles L2194-1, L2194-2 et R2194-1 à R2194-10 du code de la commande publique.

Durée du marché : 25 mois à compter de la notification du marché. Date prévisionnelle de commencement des travaux : 15 juillet 2019

Conditions relatives au marché :

Cautionnement et garanties exigés : En application des dispositions des articles R2191-7 alinéa 3 et R2191-33 du code de la commande publique, le titulaire, sauf s'il s'agit d'un organisme public, doit justifier de la constitution d'une garantie à première demande ou d'une caution personnelle et solidaire à concurrence de 5% du montant de l'avance.

Modalités essentielles de financement et de paiement : Le financement sera assuré par des fonds propres. Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif suivi d'un virement. Les délais de paiement sont fixés à 30 jours, dans les conditions définies au cahier des clauses administratives particulières, conformément aux dispositions des articles L2192-10 et R2192-10 du code de la commande publique. En application de l'article R2112-6 du code de la commande publique, les travaux et les prestations faisant l'objet du marché seront réglés par application des prix forfaitaires dont le libellé est donné dans la décomposition des prix globale et forfaitaire, selon les stipulations de l'acte d'engagement.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Le marché sera conclu : soit avec un prestataire unique, soit avec des prestataires groupés. Les entreprises peuvent présenter leur candidature et leur offre sous la forme d'un groupement solidaire ou conjoint d'entreprises. Il devra être joint à la candidature une habilitation du mandataire par ses cotraitants. Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur. Conformément à la faculté posée par l'article R2142-21 du code de la commande publique, il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois : En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ; En qualité de membres de plusieurs groupements. L'entrepreneur, membre du groupement, désigné dans l'acte d'engagement comme mandataire, représente l'ensemble des membres vis-à-vis de la personne publique et coordonne les prestations des membres du groupement. Les groupements doivent être constitués dès la remise des candidatures, aucun groupement ne pourra être constitué ultérieurement. Unité monétaire utilisée : l'euro

Conditions de participation :

Critères de sélection des candidatures : Se référer aux documents de la consultation.

Situation propre des opérateurs économiques : Se référer aux documents de la consultation.

Capacité économique et financière : Se référer aux documents de la consultation.

Référence professionnelle et capacité technique - références requises : Se référer aux documents de la consultation.

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

40 % valeur technique de l'offre

60 % prix

Type de procédure : Procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 21 juin 2019 à 16 heures.

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Autres renseignements :

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice : MP2019-12

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

Il est rappelé que pour toute consultation lancée après le 01/10/2018, les candidats doivent impérativement transmettre leur candidature et leur offre par voie électronique. Élimination des candidatures et des offres sous format papier, élimination des candidatures et des offres arrivées hors délais et des candidats frappés par une interdiction de soumissionner mentionnée aux articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique. Pour de plus amples renseignements se référer aux articles L2132-2 et R2132-1 à R2132-14 du code de la commande publique et au règlement de la consultation. Il convient de préciser que, au titre des justifications à produire quant aux qualités et capacités des candidats, il est demandé aux candidats de fournir une copie de l'habilitation ou agrément prévus par les articles R522-14 et R522-8 du Code du Patrimoine couvrant les périodes et domaines suivants : Moyen Âge et époque moderne, anthropologie funéraire et milieux urbains.

Adresse auprès de laquelle les renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus : Argentan Intercom. Correspondant : M Maxime LECORNEY, affaires juridiques, MET - 12 route de Sées - BP90220, 61205 Argentan cedex, Tel : 0233122525 - Courriel : juridique@argentan-intercom.fr. Adresse internet (url) : <https://www.argentan-intercom.fr/>

Adresse auprès de laquelle les renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus : Argentan Intercom. Correspondant : M Josselin SOURISSEAU-PIERRE, Directeur du pôle aménagement et cadre de vie, MET - 12 route de Sées - BP90220, 61205 Argentan cedex, Tel : 0233122525 - Courriel : juridique@argentan-intercom.fr. Adresse internet (url) : <https://www.argentan-intercom.fr/>

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Caen, 3 rue Arthur le Duc, 14050 CAEN cedex. Téléphone : 0231707272 - Fax : 0231524217. Courriel : greffe.ta-caen@juradm.fr. Site : <http://caen.tribunal-administratif.fr/>

Date d'envoi du présent avis : 22 mai 2019.